

# L'AIR DANS LES PCAET

## CE QUE DIT LA REGLEMENTATION

**Décret**  
28/06/16

**Arrêté**  
4/08/16

« Le diagnostic comprend : Une **estimation des émissions territoriales** de [...] et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leur **potentiel de réduction** »

« La liste des polluants atmosphériques à prendre en compte [...] sont les oxydes d'azote (**NOx**), les particules **PM10** et **PM2.5**, les composés organiques volatils (**COV**), [...] ainsi que le dioxyde de soufre (**SO<sub>2</sub>**) et l'ammoniac (**NH<sub>3</sub>**) »

« Les secteurs d'activité [...] pour la déclinaison des éléments chiffrés du diagnostic et des objectifs stratégiques et opérationnels du plan climat-air-énergie territorial sont les suivants : **résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie** [...] »

« **L'estimation des émissions** de chacun des polluants atmosphériques du territoire selon les secteurs d'activité mentionnés dans l'article 2 ainsi que l'année pour laquelle elles ont été **comptabilisées** »

« Le diagnostic et les objectifs du plan climat-air-énergie territorial sont **chiffrés en tonnes** pour les **émissions de polluants atmosphériques** »

## Atmo Hauts-de-France vous accompagne sur le *diagnostic (Phase 1)*

→ **3 formules possibles** en fonction de vos besoins pour répondre à la réglementation

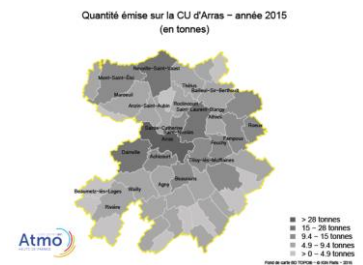
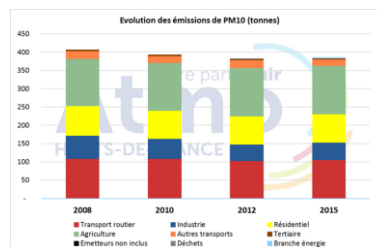
**Réglementaire 1 (2 j)** : Support (PPT) synthétique avec les données des émissions annuelles et une synthèse des enjeux. Cela vous permet de remplir le cadre de dépôt



**Réglementaire 2 (4 j)** : Rapport rédigé avec des éléments pédagogiques, des données d'évolution des émissions sur plusieurs années, des répartitions spatiales des émissions, des comparaisons avec la région et une synthèse avec les potentiels de réduction (axes de progrès).

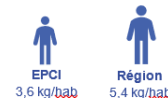
### Les +

- Connaître la tendance du territoire pour initier la réflexion sur l'élaboration d'objectifs stratégiques
- Identifier les communes à enjeux pour les associer prioritairement à l'élaboration du plan d'actions



Par hectare

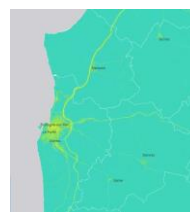
Par habitant



**Au-delà de la réglementation (6 j)** : Rapport détaillé sur les émissions avec ajout du volet concentrations : évolution sur les données mesurées, respect de la réglementation, cartes modélisées, épisodes de pollution.

### Les ++

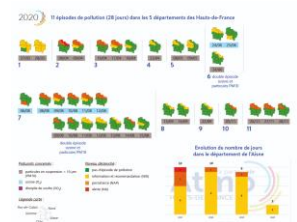
- Connaître la tendance du territoire et savoir se situer par rapport aux seuils réglementaires et aux recommandations de l'OMS (lien qualité de l'air et santé)
- Identifier les zones géographiques à enjeux et initier la phase de réflexion sur les actions afin de réduire l'exposition individuelle



Respect des valeurs réglementaires annuelles

Polluants	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dioxyde d'azote	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Particules	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
PM10	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

Cf. VLI : valeur limite



# L'AIR DANS LES PCAET

## CE QUE DIT LA REGLEMENTATION

**Décret**  
28/06/16

**Arrêté**  
4/08/16

« Les secteurs d'activité [...] pour la déclinaison des éléments chiffrés du diagnostic et des objectifs stratégiques et opérationnels du plan climat-air-énergie territorial sont les suivants : **résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie** [...] »

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les **objectifs** de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants [...] **réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration** [...] les **objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité** [...] à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains [...] »

**Article 85 LOM (24/12/19)**  
Agglo de + de 100 000 habitants ou zone soumise partiellement ou totalement à un PPA

« un plan d'action en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques **au moins aussi exigeants que ceux prévus au niveau national** [...] »

## Atmo Hauts-de-France vous accompagne sur la stratégie (Phase 2)

→ 1 option pour répondre à la réglementation PCAET et LOM

**Réglementaire (2 j)** : Note stratégique Air définissant les réductions d'émissions de polluants atmosphériques en fonction des tendances du territoire et de la déclinaison des **objectifs nationaux** issus du plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

### Les +

- Savoir où se situe son territoire par rapport aux objectifs fixés (va au-delà des objectifs, est en conformité avec les objectifs, est en retard sur les objectifs)
- Déterminer les objectifs à atteindre par polluant et secteur d'activité aux différentes échéances calendaires
- Identifier les secteurs à enjeux et les axes de travail pour l'élaboration du plan d'actions

Tableau 1 : Objectif de réduction des émissions PREPA pour la France par rapport à l'année référence de 2005

	A l'horizon 2020	A l'horizon 2025	A l'horizon 2030
SO <sub>2</sub>	-55%	-66%	-77%
NO <sub>x</sub>	-50%	-60%	-69%
COVNM	-43%	-47%	-52%
NH <sub>3</sub>	-4%	-8%	-13%
PM2.5	-27%	-42%	-57%

Objectifs nationaux

Objectifs nationaux déclinés à l'échelle de l'EPCI

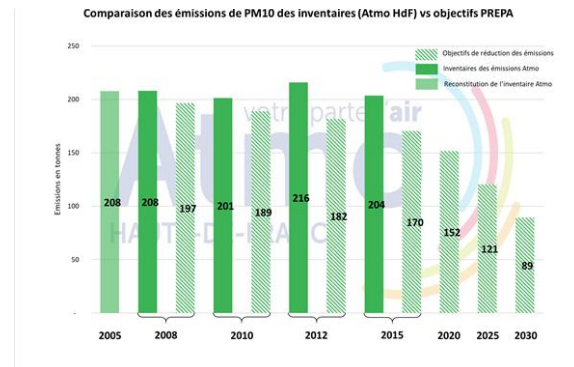
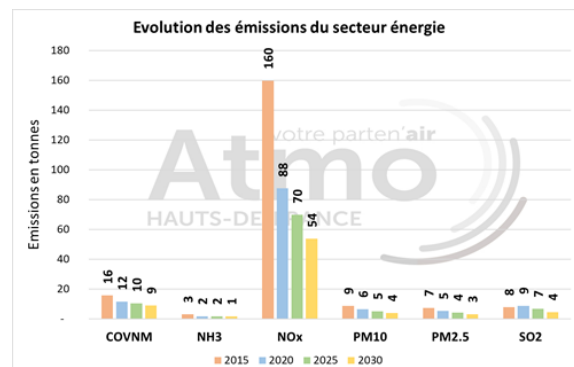


Tableau 5 : Baisse des émissions (en tonnes) nécessaire entre 2015 et 2030 pour remplir les objectifs PREPA (Source : inventaire 2015\_M2017\_V6)

	COVNM	NH <sub>3</sub>	NO <sub>x</sub>	PM10	PM2.5	SO <sub>2</sub>
Branche énergie	-7	-1	-106	-5	-4	-3
Industrie	-206	/	-160	-39	-12	-3
Résidentiel	-113	/	-26	-28	-27	-1
Tertiaire	-11	/	-23	-1	-1	-1
Agriculture	-2	-19	-5	-9	-3	/
Routier	-19	-2	-299	-27	-19	/
Autres transports	-2	/	-23	-5	-3	/
Emetteurs non inclus	Constant	Constant	Constant	Constant	Constant	Constant
Déchets	/	-11	/	/	/	/

Objectifs chiffrés par secteur d'activité



# L'AIR DANS LES PCAET

## CE QUE DIT LA REGLEMENTATION

**Décret**  
28/06/16

**Arrêté**  
4/08/16

« Le programme d'actions porte sur les **secteurs d'activités** [...]. Il précise les **moyens à mettre en œuvre**, les **publics** concernés, les **partenariats** souhaités et les **résultats attendus** pour les principales actions envisagées. »

« Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce les compétences [...], le volet relatif aux **transports** détaille les actions dédiées au développement de la mobilité sobre, décarbonée et **faiblement émettrice de polluants atmosphériques**. »

« Le plan d'actions doit permettre, au regard des **normes de la qualité de l'air** [...] de **prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques**. »

**Article 85 LOM (24/12/19)**  
Agglo de + de 100 000 habitants ou zone soumise partiellement ou totalement à un PPA

« un plan d'action en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques **au moins aussi exigeants que ceux prévus au niveau national** [...] »

« Le plan d'action prévoit également les **solutions à mettre en œuvre** en termes d'**amélioration de la qualité de l'air** et de **diminution de l'exposition chronique** des ERP les plus sensibles à la pollution atmosphérique »

« Si les objectifs territoriaux biennaux de réduction de polluants atmosphériques ne sont pas atteints, le **plan d'action est renforcé dans un délai de dix-huit mois** [...] »

## Atmo Hauts-de-France vous accompagne sur le plan d'actions (Phase 3)

→ 2 options possibles en fonction de vos besoins pour répondre à la réglementation PCAET et LOM

**○ Réglementaire 1 (3 j) :** Evaluation qualitative de l'ensemble des actions du plan selon leur impact sur la qualité de l'air (positif – induit une baisse des émissions, neutre, négatif – induit une hausse des émissions).

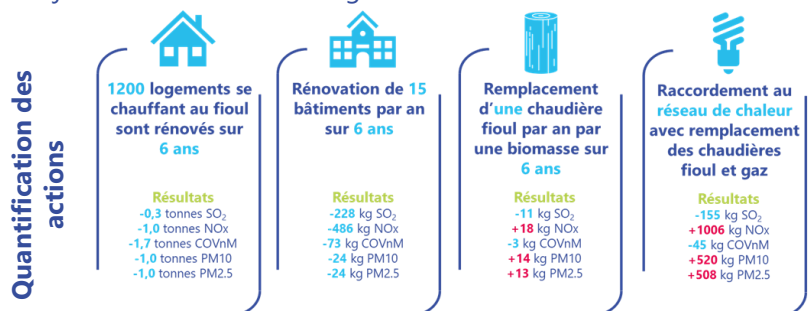
**Les +**

- Identifier sur chaque fiche action l'impact sur l'air
- Savoir si le plan d'actions permet globalement de réduire les émissions de polluants
- Déterminer les actions qui constitueront le Plan Air (demandé par l'article 85 de la LOM)

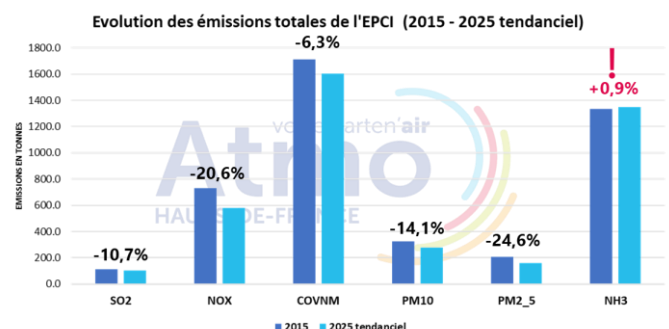
**○ Au-delà de la réglementation (21 j) :** Réalisation d'un scénario tendanciel à l'horizon du PCAET pour visualiser les orientations du territoire. Quantification d'un **panel d'actions** en termes des « gains en émissions » de polluants.

**Les ++**

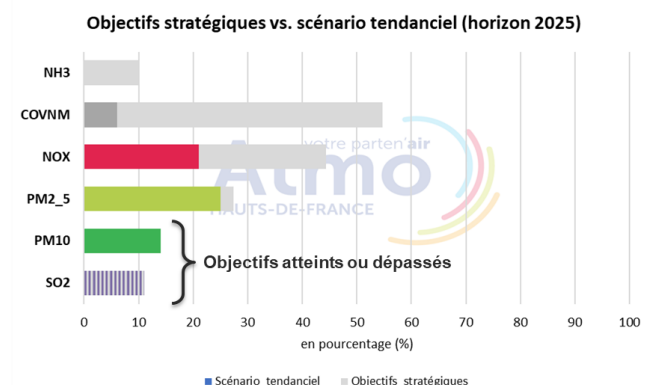
- Prioriser les actions en fonction de leurs coûts financiers vs les gains espérés
- Savoir si la mise en place du plan d'actions permet de remplir les objectifs fixés dans la stratégie Air



**Elaboration d'un scénario tendanciel**



**Comparaison scénario tendanciel et objectifs stratégiques**



# L'AIR DANS LES PCAET

## CE QUE DIT LA REGLEMENTATION

**Décret**  
28/06/16

**Arrêté**  
4/08/16

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la **réalisation des actions** et le pilotage adopté. Il décrit les **indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés** et des actions à conduire [...] »

**Article 85 LOM (24/12/19)**  
Agglo de + de 100 000 habitants ou zone soumise partiellement ou totalement à un PPA

« Si les objectifs territoriaux biennaux de réduction de polluants atmosphériques ne sont pas atteints, le **plan d'action est renforcé dans un délai de dix-huit mois** [...] »



## Atmo Hauts-de-France vous accompagne sur les indicateurs de suivi (Phase 4)

→ 1 option pour répondre à la réglementation PCAET et LOM

**Réglementaire 1 (2 j)** : Elaboration d'indicateurs pertinents de suivi sur le volet de la qualité de l'air. Proposition de méthodes de calculs pour évaluer ces indicateurs.

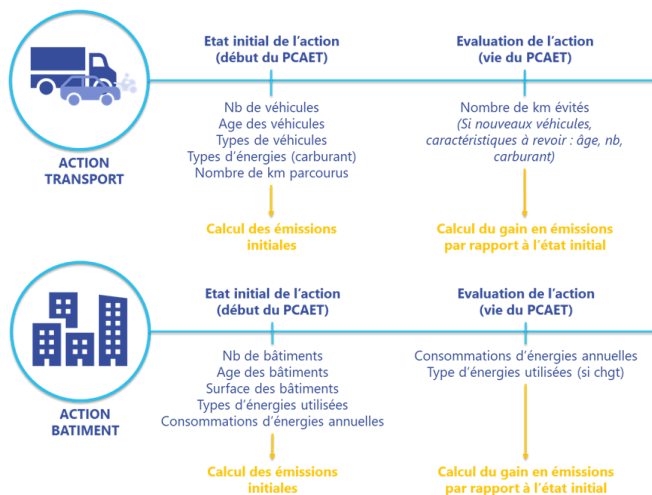
Les +

- Suivi des actions au regard des exigences du Plan Air

### (Indicateur biennal)

→ Estimation du gain en émissions réel de la mise en place d'actions

Indicateurs sur les émissions : par action



Indicateurs sur les concentrations

### (Indicateur annuel)

→ Évolution des concentrations via l'utilisation des données des stations de mesures ou par le biais de la modélisation régionale

### Vos contacts en région Hauts-de-France :

Service Coordination territoriale / Partenariat :

- COTER Côte d'Opale – Flandre, COTER Artois Douais Hainaut, COTER Aisne  
→ Claudie DRYJANSKI : [c.dryjanski@atmo.hdf.fr](mailto:c.dryjanski@atmo.hdf.fr)

- COTER Somme, COTER Oise, COTER Arrondissement Lille  
→ Céline MOREL : [c.morel@atmo-hdf.fr](mailto:c.morel@atmo-hdf.fr)

Service Etudes – Pôle réglementation et appui aux politiques publiques

- Arabelle PATRON-ANQUEZ, responsable du pôle : [a.patron@atmo-hdf.fr](mailto:a.patron@atmo-hdf.fr)  
- Jessica TAILLEFER, ingénieure d'études : [j.taillefer@atmo-hdf.fr](mailto:j.taillefer@atmo-hdf.fr)